

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 15

Artikel: Le 14 avril
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198697>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Gerolles, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4.50; six mois, fr. 2.50.

ETRANGER : Un an, fr. 7.20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.
Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le 14 avril.

Demain dimanche, 14 avril, une salve de vingt-deux coups de canon, tirée à Lausanne, marquera le jour anniversaire de l'indépendance du canton de Vaud. Ainsi que tout bon Vaudois le sait ou est censé le savoir, notre pays secoua le joug de Leurs Excellences le 24 janvier 1798. Dès lors, il passa en moins de six ans par six régimes constitutionnels : 1^o celui de la République lémanique; 2^o celui de la République rhodanique, qui disparut presque aussitôt après sa proclamation; 3^o celui de la République helvétique une et indivisible; 4^o celui de la Constitution helvétique de 1801; 5^o celui de la Constitution projetée de 1802; 6^o celui de l'Acte de médiation de 1803.

Le 14 avril 1803, le premier Grand Conseil du canton de Vaud tint sa première séance, à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne. Ce jour-là, « le canton de Vaud, dit H. Monod dans ses *Mémoires*, revit solennellement et définitivement assemblés, pour le régir et lui donner des lois, des députés choisis librement par son peuple, et dans son sein. Ma patrie avait enfin repris son rang dans les tribus de l'ancienne Helvétie; nous étions appelés à marcher non au-dessous mais à côté de toutes les autres. Ce rêve qui si souvent flatta l'imagination des patriotes vaudois, ce rêve qui conduisit jadis l'infortuné Davel à l'échafaud, était donc accompli: le pays de Vaud était un canton suisse. »

Dans cette séance du 14 avril 1803, le Grand Conseil adopta un décret sur les couleurs et les armoiries du nouveau canton. Le Petit Conseil (Conseil d'Etat) proposait pour couleurs le vert et le blanc et pour sceau un champ vert clair et blanc, divisé en deux bandes, deux mains jointes tenant une épée surmontée du chapeau de Guillaume Tell, avec cette devise: *Pro libertate et federe* (pour la liberté et l'union). Après avoir entendu là-dessus une commission de cinq membres qui rapporta séance tenante, le Grand Conseil modifia quelque peu le projet. Il arrêta que les couleurs du canton de Vaud seraient le vert clair et le blanc et que le sceau du canton aurait pour empreinte un écusson coupé en deux bandes, vert et blanc. Dans le champ de l'écusson, on lira: LIBERTÉ ET PATRIE, et au-dessus flottera une banderole portant ces mots: CANTON DE VAUD.

Les anciennes armoiries du Pays de Vaud étaient trois collines vertes sur un fond blanc. Ces collines abaissées et nivelées ont donné la partie inférieure de l'écusson actuel du canton de Vaud. Sous la République helvétique, l'écusson vaudois portait un faisceau avec la hache, surmonté du chapeau de Guillaume Tell, avec cette légende: *Liberté, Egalité*. Quant aux couleurs de la République helvétique, c'étaient le rouge, le vert et le jaune, imitation du drapeau tricolore de la République française.

Le canton de Vaud célébra dignement, le 14 avril 1804, le premier anniversaire de son existence et de sa constitution nouvelle. Cette journée fut annoncée la veille par les détona-

tions de canons placés sur la terrasse de la Cathédrale de Lausanne, que dans le langage officiel on appelait alors la *grande église*, et sur la place de Montbenon. Au coucher du soleil, toutes les cloches sonnèrent. Le 14, à l'aube, les batteries firent encore dix-neuf décharges en l'honneur des dix-neuf cantons de la Confédération suisse. A neuf heures, un sermon fut prêché dans toutes les paroisses. Au chef-lieu, les autorités se rendirent à la salle du Conseil communal, où s'était assemblé le Grand Conseil avant que le bâtiment qu'on édifiait pour ses séances fût achevé, et de là à la Cathédrale.

Un corps de cavalerie ouvrait la marche. Venaient ensuite: un détachement d'infanterie précédé d'une musique militaire et accompagnant les nouveaux drapeaux du canton; les huissiers du Petit Conseil habillés aux couleurs cantonales; le secrétaire du Petit Conseil portant à la main l'Acte de médiation, et ayant à ses côtés le chef du bureau de législation et celui de l'Intérieur; le Petit Conseil; le Tribunal d'appel, précédé de ses huissiers; l'accusateur public en chef; le lieutenant (préfet) et le juge de paix; l'Académie, les pasteurs et le Conseil d'éducation; l'état-major militaire; le tribunal de district; la justice de paix; la municipalité; enfin, pour fermer la marche, un peloton d'infanterie et un de cavalerie.

Les membres du Petit Conseil, au nombre de neuf, portaient leur costume officiel: habit et pantalon bleus, veste et gilet blancs, tricorne et écharpe verte et blanche.

Ces représentants du premier gouvernement du canton de Vaud étaient: Henri Monod, Jules Muret, tous deux membres à vie du Grand Conseil; Auguste Pidou, ex-sénateur; Louis Duvillard; Ab.-Isaac Detrey, sous-préfet du district de Payerne; Louis Lambert, sous-préfet du district d'Yverdon; Jean-François Fayod, ci-devant président du Tribunal du canton; Pierre-Elie Bergier et Daniel-Emmanuel Couvreur, président de la municipalité de Vevey.

Sur le passage du cortège un corps de troupes formait la haie et la Cathédrale était décorée comme elle l'avait été le 26 mai de l'année précédente, pour la prestation du serment par le Grand Conseil et le Petit Conseil.

L'Acte de médiation reposait sur une table au milieu de l'église. Une formule de prière avait été arrêtée par le Petit Conseil pour cette solennité, conformément à une loi spéciale.

L'ordre le plus parfait régna dans tout le canton durant cette première fête du 14 avril, ce qui dépeint fort les partisans de l'ancien régime, qui n'auraient pas demandé mieux que de voir le gouvernement en proie à toute sorte de difficultés. Mais ce dernier commençait à se sentir assez fort pour le maintien de l'ordre, et il pouvait déjà fermer les yeux sur certaines manifestations, très intimes à la vérité, en regret du passé.

C'est ainsi que le 10 janvier 1804, en commémoration du serment exigé ce jour-là par les Bernois, il y avait eu des diners mystérieux où l'on n'était admis que si l'on était du

bon bord ou ami de LL. EE. L'ours était placé en grand appareil sur une espèce d'autel au milieu de la table. C'était le dieu de la fête. On buvait avec enthousiasme à sa santé et à son retour dans l'ancien pays sujet.

Des banquets moins significatifs avaient été punis rigoureusement par les Bernois. Le Petit Conseil vaudois montra plus d'esprit et plus de sens politique. « Loin de se fâcher de cette niaiserie, dit Monod, on la trouva d'autant plus absurde qu'en 1799 on avait fêté ce même jour à Lucerne comme ayant été celui de la chute du gouvernement bernois au Pays de Vaud. »

Laissons-les lécher l'ours, se dit le Petit Conseil, ils en auront bientôt assez. Et c'est ce qui est arrivé.

La peste à Ecublens, en 1639. — En cette année-là, la peste régnait dans cette localité. Le pasteur, appelé à baptiser un enfant malade, ne voulut pas que le nouveau-né fût apporté à l'église et n'osa pas entrer dans la maison pour y administrer le baptême; il imagina d'ondoyer l'enfant avec une cuiller fixée à un bâton qu'on fit passer de la rue par la fenêtre. Cette cérémonie insolite attira l'attention de la Classe qui censura vivement le pasteur.

A 'na veria dè la Boailanna.

Lo tsauten passà l'ein est arrevà 'na tota sorcière à dou dâi noutrès que sont dè la società dè chant dè tsi no.

Clliào dè la Boailanna aviont fé on boni dè soixanta francs cinquanta et l'aviont decidà dè rupà cè ardeint ein alleint fèrè 'na veria 'na demeinnde pè lo Payi-d'Amont et lo Si-meta.

L'ètion bin 'na vingtanna et coumeint dè-veissant cutsi à Tsatè d'Ex dza la desando né, l'aviont einvouyi 'na lettrà à Prèsideint dè la Synfoniqua d'Amont po l'ài derè dè preparà dâi paillessès po tot cè mondo. Y'avai onco prâo pailo ài *Trai-Sapins* et clliào Medâi ont de: no faut lodzi quie ti clliào collègues, sont don zu arrevà lè tsambrès po noutrès compagnons.

Quand la Boailanna arrevà lè amont, l'ein ont bramà cauquènès, mà dâi totès galèzes, devant la pinta dè coumouna et quand l'ont zu botsi l'ont fé passà cauquies crebelhiès dè coucons et dè navettès pu l'ont pliantà la boaita à n'on bossaton d'Aglio que la Municipalità avai fe veni po clliào chanteu et tota la vèprà l'ont fraternisà et tsantà déveron cè légrefasse; mà fai, vo dévenà dza cein que l'est arrevà: dévai la né, lo bossaton coumeincivè à gorgossi, noutrès boailans fasiont dâi faussets dâo dianstre et quand l'a falliu allà sè reduire, y'ein avai on part que brelantsivant bô et bin.

Lo Louis ào Marque, que tint lo contrariusse, s'étai dèmaufià dâo commerce et coumeint l'a acoutemà dè sè cutsi dè boun'hôra et que n'amè pas clliào rioulès, l'avai du grantein felà à catson, pu l'étai zu sè fourrà à la paille,